## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de La Malène, vendredi 15/11/19 à 20h30, salle polyvalente

La séance ouvre à 20h30 avec 9 membres présents et un pouvoir donné. A l'ordre du jour : l'engagement de la commune dans une démarche de site patrimonial remarquable, la valorisation patrimoniale du Castel Merlet avec l'appui du Conseil départemental, les horaires d'extinction de l'éclairage public, la revalorisation de l'indemnité du maire par intérim, l'attribution du logement d'un gîte communal, la convention avec le centre de gestion de la Lozère pour le renouvellement du contrat de Prévoyance pour les agents communaux. Un point sera également fait sur l'avancement des projets en cours, les élections intermédiaires suite au décès du maire Jean-Luc Aigouy et les résultats du camping municipal.

Cécile Jassaud, maire par intérim, présente les enjeux d'une démarche de site patrimonial remarquable pour le territoire. Conscients de la plus-value en matière de valorisation patrimonial, les conseillers ont voté à l'unanimité pour l'engagement dans cette procédure avec l'expertise des professionnels et des administrations du département.

Par la suite, il est évoqué la valorisation du site archéologique mérovingien du Castel Merlet, initié cet été par Jean-Luc Aigouy. Suite à l'avis favorable du Conseil départemental pour accompagner la commune dans ce projet, le conseil se dit prêt à œuvrer de concert avec les services départementaux pour valoriser ce site qui se traduirait notamment par la mise à disposition d'un lieu d'exposition.

Concernant les nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des horaires suivants : l'hiver : 23h à 6h, l'été : 1h à 5h. Il a été soulevé l'idée de laisser éclairer une lumière par lieu-dit si cela est possible.

Le conseil municipal est ensuite conduit à voter pour une proposition de revalorisation de l'indemnité du maire par intérim, dû au changement de ses fonctions et de ses responsabilités. A l'unanimité des votants, la revalorisation de l'élue est approuvée.

Le gîte de la treille près de l'Eglise étant récemment vacant, il est proposé de l'attribuer à Lune Freret. A l'unanimité, le conseil approuve cette attribution. Puis, le contrat de prévoyance pour les agents municipaux arrivant à son terme, le Centre de gestion de la Lozère invite les conseillers à délibérer sur une nouvelle proposition de contrat et une nouvelle convention de gestion avec ladite institution. Les conseillers ont approuvé à l'unanimité cette nouvelle convention.